ACCOMPLIT-ON LA PRIÈRE DE CONSULTATION POUR TOUTE AFFAIRE ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Prière

Accomplit-on la prière de consultation pour toute affaire ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 56

Question :
Le questionneur dit : concernant la prière de consultation, est-elle accomplie pour les affaires simples comme l'achat d'appareils électriques et autres ou bien pour les affaires religieuses ?

Réponse :

Pour les affaires importantes, si tu as l'intention de faire une chose importante, comme le mariage, un commerce ou un voyage. Pour les affaires importantes, si tu n'es pas décidé et que tu es hésitant, accomplis alors la prière de consultation pour cette chose. Quant aux petites affaires simples qui n'ont pas d'importance, il n'y a pas besoin de consultation.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com